

Table with subscription rates: ABONNEMENTS: 12 MOIS, 6 MOIS, 3 MOIS. Includes rates for France and abroad.

LA COMÉDIE CONTINUE

L'arrêt de la Cour de La Haye dans l'affaire de Mossoul

La Cour de La Haye a répondu hier à la consultation que le Conseil de la Société des Nations lui avait demandée à la fin de septembre. Elle a décidé : 1° que la décision du Conseil de la Société des Nations doit régler, d'une manière obligatoire, la frontière entre la Turquie et l'Irak dans la région contestée de Mossoul ; 2° que la décision doit être prise à l'unanimité ; 3° que les représentants des parties doivent prendre part aux débats mais pas au vote.

On voit très bien pourquoi la Cour de La Haye n'a pas répondu directement à cette interrogation. Ses raisons ressortent d'une remarquable consultation du professeur Giden, de la Faculté de Paris, qui éclaircit l'affaire d'un jour lumineux. La Cour ne pouvait imposer l'arbitrage, car le recours à l'arbitrage ne se suppose pas. Il exige l'acceptation catégorique des parties. Or, non seulement les deux parties ne l'ont pas accepté, mais la Turquie l'a repoussé formellement à Lausanne.

Prise entre une impossibilité juridique et des considérations politiques, la Cour de La Haye a en recours à une cotte mail taillée. Elle demande au Conseil de rendre un arrêt de justice puisque la décision doit être unanime en dehors des parties. Elle l'invisite, d'autre part, à recourir à la médiation, car autrement l'unanimité est impossible.

Cette formule équivoque serait grave même si elle devait seulement ouvrir les polémiques. Elle peut avoir des conséquences plus sérieuses. On sait que la Turquie, ayant maintenu sa souveraineté à Lausanne et en ayant obtenu la reconnaissance de la Commission d'enquête de la Société des Nations, a déclaré d'avance qu'elle ne permettrait pas à la question de la souveraineté. Pour souligner cette décision, elle a refusé de participer à l'arrêt de la Cour de La Haye de remettre la procédure de La Haye.

On sait que la Turquie, ayant maintenu sa souveraineté à Lausanne et en ayant obtenu la reconnaissance de la Commission d'enquête de la Société des Nations, a déclaré d'avance qu'elle ne permettrait pas à la question de la souveraineté. Pour souligner cette décision, elle a refusé de participer à l'arrêt de la Cour de La Haye de remettre la procédure de La Haye.

La crise ministérielle n'est pas encore résolue

M. BRIAND SE HEURTE A L'OPPOSITION DES SOCIALISTES

M. DOUMER TENTE A SON TOUR DE CONSTITUER UN CABINET

Le gouvernement cherche un cabinet, mais la France cherche un chef. La question de régime, en effet, est posée par la gravité même de la crise financière et la sévérité des quatre mesures qu'elle comporte. 1° Réduire nos dépenses, et pour cela, supprimer un certain nombre de rouages inutiles dans notre administration.

Après tout ce que nous avons vu depuis le 11 novembre 1918, jour où les anciens combattants ont passé la main aux civils, nous sommes en droit de douter et du bon sens et de l'autorité de nos politiciens. Le Parlement fait tout ce qu'il peut pour nous perdre. A nous de faire tout ce que nous pouvons nous sauver.

Paris, 24 novembre. — M. Aristide Briand a reçu ce matin MM. Loucheur et Daniélou. A 9 h. 35, accompagné de M. Gilbert Peysson, il a quitté le ministère des Affaires Etrangères. Comme nous lui demandions s'il se rendait déjà à l'Élysée, le ministre des Affaires Etrangères nous répondit :

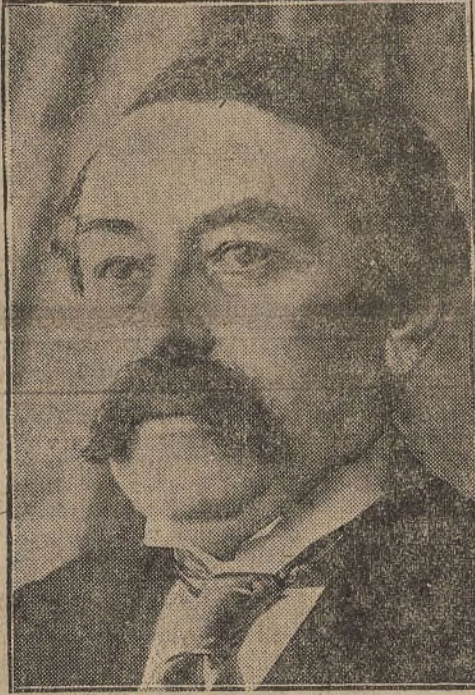
Paris, 24 novembre. — Hier à 10 heures du matin, un jeune homme de 25 à 30 ans, correctement vêtu, mais d'aspect exotique, visitait avec l'attention d'un connaisseur les salles de peinture du musée de Laon.

Le secrétaire général de la Présidence de la République nous communique la note suivante : M. Briand est venu à midi mettre le Président de la République au courant des démarches qu'il poursuivra au début de l'après-midi.

Après un court entretien avec le président de la République, M. Briand a fait, en sortant de l'Élysée, la nouvelle déclaration suivante : Je viens d'annoncer au président de la République que je renoncerais à former le cabinet, car je n'ai pu réunir les concours des hommes qui m'auraient permis de constituer un ministère de large union républicaine que j'avais l'intention de former, dans le même esprit qu'il y a huit mois, c'est-à-dire allant du centre jusqu'aux socialistes y compris.

Après-midi qu'il sera seulement en mesure de revoir utilement le chef de l'Etat. M. Doumer se rendit au ministère de l'Intérieur où il conféra avec M. Schrameck.

En quittant le ministère de l'Intérieur, M. Doumer a déclaré : Je suis venu voir M. Schrameck, qui est un ami personnel. Je me rends maintenant au Sénat où je vais m'entretenir avec M. de Selves et j'en ai ensuite rendu visite à M. Herriot, à la présidence de la Chambre. Puis, chez M. Briand, au Quai d'Orsay. Je rentrerai à mon domicile et je travaillerai toute nuit sur les textes financiers que, si j'accepte définitivement de former le cabinet, je déposerai le jour même de la lecture de la déclaration, il s'agit notamment d'un projet d'assainissement financier qui m'est personnel.



M. Briand

Paris, 24 novembre (de notre correspondant diplomatique, par téléphone). De sa signature de Wiesbaden, M. Tchitcherine a demandé des passeports pour Paris. Il choisit bien son moment, en vérité, pour répondre à l'invitation que M. Briand lui a adressée — ne l'oublions pas — dès le lendemain de la conférence de Locarno.



M. Tchitcherine

Ce que M. Tchitcherine vient faire à Paris

Paris, 24 novembre (de notre correspondant diplomatique, par téléphone). De sa signature de Wiesbaden, M. Tchitcherine a demandé des passeports pour Paris. Il choisit bien son moment, en vérité, pour répondre à l'invitation que M. Briand lui a adressée — ne l'oublions pas — dès le lendemain de la conférence de Locarno.

grand instigateur de la campagne de soulèvement de l'Asie. Quand bien même M. Tchitcherine serait un partisan sincère d'une politique de réconciliation avec l'Europe, il ne nous apporterait pas la plus petite garantie de voir cette politique pratiquée honnêtement à Moscou.

Enfin un peu avant 16 heures, M. Briand lui-même, au moment de quitter le Quai d'Orsay pour se rendre à l'Élysée, nous fit la déclaration suivante : J'avais l'intention de constituer un grand ministère de gauche, auquel auraient collaboré MM. Herriot, Painlevé, Boncour et Blum ; l'attitude des socialistes m'en a empêché, je me rends donc à l'Élysée pour donner au président de la République une réponse négative.

Paris, 24 novembre. — Hier à 10 heures du matin, un jeune homme de 25 à 30 ans, correctement vêtu, mais d'aspect exotique, visitait avec l'attention d'un connaisseur les salles de peinture du musée de Laon. Après son départ, le surveillant de service constata la disparition de trois toiles de maîtres, un Henner (Jeune femme rousse) ; un Gustave Courbet (Clairière sous bois) ; et un Van Ostade (L'Odorat). Les trois toiles volées représentaient aux dires des experts, une valeur globale de 50.000 francs.

Après-midi qu'il sera seulement en mesure de revoir utilement le chef de l'Etat. M. Doumer se rendit au ministère de l'Intérieur où il conféra avec M. Schrameck.

Paris, 24 novembre. — Hier à 10 heures du matin, un jeune homme de 25 à 30 ans, correctement vêtu, mais d'aspect exotique, visitait avec l'attention d'un connaisseur les salles de peinture du musée de Laon. Après son départ, le surveillant de service constata la disparition de trois toiles de maîtres, un Henner (Jeune femme rousse) ; un Gustave Courbet (Clairière sous bois) ; et un Van Ostade (L'Odorat). Les trois toiles volées représentaient aux dires des experts, une valeur globale de 50.000 francs.

LA FRONTIÈRE DE L'ULSTER

Le conflit d'Irlande s'aggrave singulièrement

Est-ce la rupture avec l'Angleterre ?

Londres, 24 novembre. — Les affaires d'Irlande paraissent à nouveau prendre une tournure sérieuse. La question des frontières semble avoir ravivé le sentiment nationaliste. Des télégrammes de Dublin disent, en effet, qu'il est tout à fait possible que d'ici huit jours l'Etat Libre proclame une rupture avec l'Angleterre et que, plus tard, il entreprenne d'assurer lui-même la défense de ses côtes à l'aide de croiseurs légers, de sous-marins et de mines.

Le cabinet de l'Etat Libre d'Irlande s'est réuni hier soir à 8 h. 30 et a siégé jusqu'à minuit 15. Il est probable qu'il y ait des développements d'un caractère grave. Le sort du ministère est, croit-on, dans la balance. Le cabinet ne répondra pas à la communication des commissaires pour la délimitation des frontières entre l'Etat Libre et l'Ulster.

Table of exchange rates: Cours des Changes. New-York: le dollar, 26.03; Londres: la livre, 125.92; Rome: la lire, 1.05; Madrid: la peseta, 3.69; Genève: le franc suisse, 5.01; Amsterdam: le florin, 10.47.

Une rixe se termine par le siège d'une maison

Soissons, 24 novembre. — La police vient d'arrêter un nommé Zimiri Belli, originaire de Russie, habitant route de Chevreaux, qui, au cours de la nuit dernière, après une rixe dans un débit de vins tenu par M. Hauteune, avait frappé celui-ci de violents coups de chaise sur la tête et lui avait pris son revolver automatique.

Le jeûneur fait la grève... de la faim

Dijon, 24 novembre. — Interrompu dans un jeûne de 40 jours, par des constatations policières, qui amènent son arrestation, le jeûneur Galloni veut donner une preuve de sa bonne foi, dit-il, en faisant la grève de la faim dans la prison où il est avec ses complices. Il insiste seulement pour recevoir un peu d'eau bouillie et sucrée et pour que le médecin de la prison contrôle son jeûne.

Le pourvoi en cassation des trois bandits de Cornettes

Versailles, 24 novembre. — Pierson, Bière et Vannier, les trois bandits de Cornettes-en-Parisis, viennent de pourvoir en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises de Seine-et-Oise, qui les a condamnés samedi dernier, Pierson et Bière à la peine de mort, et Vannier aux travaux forcés à perpétuité.

LIRE EN PAGE 2 : Nos Informations de Dernière Heure. EN PAGE 3 : La fête de Sainte-Cécile à Château-Chalon. Le Conseil municipal de Vichy.

Philadelphie, 24 novembre. — La Cour suprême de Pennsylvanie maintient la décision de la Cour condamnant William Cavalier, 15 ans, à la peine de mort, pour avoir tué sa grand-mère au mois de janvier dernier.



# NOTRE REGION

## LA SITUATION FINANCIERE

### Un vœu de la sous-région économique d'Orléans

La sous-région économique d'Orléans, (Chambres de Commerce d'Orléans et de Blois), réunie à Orléans sous la présidence de M. Albert Bonnichon, président de la Chambre de Commerce, a adopté à l'unanimité le rapport ci-après de son président :

Messieurs, l'heure est grave ! Quoique retenti envisagé avec angoisse l'avenir économique et financier de France. Nous estimons que le rétablissement des finances du pays ne peut plus s'accomplir au prix d'un sacrifice patriotique consenti par tous, et subi par tous. Il faut qu'en présence du péril qui nous menace, tous, comme au jour de la mobilisation, répondent : « Présent » à l'appel de la Patrie en danger. L'Etat ne pouvant plus, avec ses ressources épuisées, faire face à ses échéances, le Gouvernement propose d'augmenter les impôts existants et d'en créer de nouveaux, mais il ne peut pas connaître quelles mesures il entend prendre pour que l'Etat contribue, lui aussi, à combler le déficit budgétaire.

« Soient nous, l'Etat doit donner l'exemple, il doit comme le renfler qui n'a pas cessé de voir décroître ses revenus, restreindre ses dépenses. Il doit réduire son train de vie trop luxueux et trop dispendieux. Il doit renoncer à ses monopoles insuffisamment productifs (tabacs, allumettes), liquider des établissements trop onéreux comme ses chemins de fer, ses arsenaux, l'immense matériel en un mot toutes ses usines et tous ses services qui ne répondent pas à une nécessité absolue, pour assurer la sécurité à l'extérieur et l'ordre public à l'intérieur.

« Si l'Etat donne cet exemple de bonne administration et d'économie, pourra, alors qu'il aura réalisé ce programme, s'adresser à l'impôt. Les citoyens s'y prêteront avec résignation, mais à condition que tous soient traités, l'impôt sur le revenu pour procurer au Trésor des ressources beaucoup plus considérables si l'on a le courage de supprimer les exonérations excessives à la base.

« Une statistique publiée par le ministère des finances, il résulte qu'en 1923, il y a eu 781.375 assujettis à l'impôt général sur le revenu.

Cet impôt frappe donc un nombre beaucoup trop restreint de citoyens.

« Que l'on n'ait pas à imaginer qu'il suffise de faire payer les gros ! Ils sont trop peu nombreux. La France est, — et ne nous en plaignons pas, — un pays de fortunes moyennes. Faire payer les gros seuls est une illusion, car ce serait inciter à la fraude, ce qui leur est plus facile qu'à tous autres, passer leurs capitaux à l'étranger où ils sont insaisissables puisque nos amis et allés se refusent à l'entente internationale qui permettrait de saisir les capitaux.

« On ne peut donc que chercher à augmenter presque tous les poids du déficit budgétaire. Mais, que l'on y prenne garde ! la ruine de ces admirables classes moyennes qui ont le mieux pratiqué les vertus morales et sociales, notamment la fidélité, l'économie, l'entraide, les répressions qui se feront durement sentir sur la masse des petits que l'on veut ménager et flatter.

Que l'on n'aille pas, non plus, demander des ressources nouvelles à un prélèvement sur le capital. Ce serait, en même temps qu'une grave atteinte au droit de propriété, le resserrement brutal du crédit, qui entraînerait la ruine du commerce et de l'industrie. On se figure communément que le capital est constitué par des biens liquides dont on peut, sans inconvénient, demander une part à chacun. C'est une lourde erreur : le capital est terre, bâtiment, matériel, matières premières, marchandises etc. Pour en verser leur part à l'Etat, tous les contribuables doivent réaliser dans un court délai une partie de leurs biens. Ils les laisseront tous sur un marché en même temps, et ils ne trouveront pour les acquérir que quelques gros capitalistes ou de puissantes sociétés financières, probablement étrangères, qui spéculeront sur le malheur des autres.

Pour résoudre la question financière, il n'y a donc que ces moyens : compression rigoureuse des dépenses de l'Etat, liquidation de ses monopoles et usines, augmentation modérée et prudente des impôts dans le cadre de ceux déjà existants. Une augmentation brusquée persécute la vie économique et a un poids si lourd qu'il pourrait peser sur le pays et lui serait fatal.

Nous insistons surtout pour que tous les citoyens participent, sans exception, aux charges nouvelles qu'il sera indispensable d'établir. Tous figurent sur les listes électorales, tous doivent figurer sur les rôles des contributions.

Quant à la ceisse d'amortissement proposée par le Gouvernement, nous estimons, que sa création pourrait, sous certaines conditions, avoir un réel effet. Mais nous demandons que l'organisme qui sera créé soit indépendant, et géré, comme la Banque de France, par un conseil de régence composé de notabilités et de compétences commerciales, industrielles, agricoles et financières.

Nous vous proposons, Messieurs, de prendre la délibération suivante :

« Le comité de la sous-région économique d'Orléans (Chambres de Commerce d'Orléans et de Blois) :

« Considérant qu'en présence du péril financier qui nous menace à l'heure actuelle, il importe que toutes les compétences et toutes les forces soient mises en œuvre dans un même effort pour le salut du pays ;

« Emet le vœu :

« Que Monsieur le président de la République, un des grands citoyens qui ont contribué à la formation de nos institutions, adresse à nos citoyens français un présent appel pour que tous, renonçant aux querelles de parti, s'unissent dans un même esprit de dévouement patriotique pour sauver la fortune et le crédit de la France.

« Que le Parlement, réalisant à nouveau l'Union sacrée dont il a donné l'exemple pendant la guerre, s'applique uniquement à la solution de la question financière.

« Et qu'il en recherche principalement les moyens dans :

« La réduction des dépenses de l'Etat ;

« La cessation des monopoles et établissements déficitaires ou improductifs ;

« Et la contribution rigoureuse de tous les citoyens aux impôts nécessaires ».

## NEVERS

M. le chanoine J.-M. Meaudier est nommé directeur de laboratoire au Collège de France

Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre collaborateur et compatriote, M. le chanoine J.-M. Meaudier, directeur des études et ancien directeur du Petit-Séminaire de Corbigny, comme directeur du Laboratoire de Phonétique expérimentale du Collège de France, à la place de son regretté maître, M. le chanoine Rousselet, dont il était l'auxiliaire depuis quatre années.

Notre compatriote a aussi succédé, à l'Institut catholique de Paris, à l'illustre phonéticien, dont il occupait le Chair de Phonétique expérimentale et d'histoire de la Langue Française. Il est dès plus directeur de la clinique Chanoine-Rousselet pour la correction des vices de langage et la rééducation des sourds.

Nos félicitations.

### Madame Paule ANDRAL dans "Madame Sans-Gêne"

Nous rappellerons que c'est à l'opéra les vendredis de Nevers qui ont applaudi :

au MAJESTIC-PALACE

M<sup>me</sup> PAULE ANDRAL, inoubliable interprète de Madame Sans-Gêne, en deux actes, au Théâtre de la Foie-Saint-Martin ; M. E. D. Mores, Mlle La Roche.

NOTA. — La pièce de Madame SANS-GÈNE sera présentée dans des décors nouveaux, propriété de Majestic.

### Place du Lycée, un malfaiteur dévalise une chapellerie

Dans la nuit du 23 au 24 courant, un malfaiteur inconnu a pénétré dans le magasin de chapellerie Gilles-Desage, place du Lycée, et, après avoir fracturé le tiroir-caisse, s'est emparé d'une somme de 150 francs qui y était déposée.

M. Robin, gerant de la chapellerie, constatait également que deux chapeaux avaient été volés.

L'indélicat cambrioleur opéra de la manière suivante :

Après avoir vainement tenté d'ouvrir la porte vitrée du magasin, à l'aide d'une pince, il pénétra dans le couloir de l'immeuble dont la porte n'était pas verrouillée.

A droite, dans ce couloir, se trouve une porte donnant directement dans le magasin.

Le malfaiteur, à l'aide de sa pince, vint facilement à bout de ce mince obstacle. Il opéra avec une dextérité qui dénote un professionnel de la « cambriole ». M. Robin, qui coucha à l'étage supérieur, n'entendit absolument rien.

Une fois dans la place, le voleur n'eut plus qu'à exercer une petite pesée sur le tiroir-caisse, qui s'ouvrit sans difficulté.

Aucun bruit ne vint révéler la présence du nocturne visiteur et ce n'est qu'hier, en descendant à son travail, que M. Robin découvrit la porte donnant sur le couloir était brisée et grande ouverte.

M. le commissaire de police procède à des enquêtes.

Une volente. — Ces jours derniers, une femme se présentait dans un grand magasin de la rue du Commerce, se disant chargée par la femme qui dirigeait un riche propriétaire de cette ville de faire l'achat de deux vêtements pour dame. La vendeuse lui en montra plusieurs et cette femme arrêta son choix sur deux vêtements de couleurs différentes, ensemble d'une valeur de 200 francs, qui furent offerts, à condition que cette femme, dont elle ignorait absolument la véritable identité, et qui promettait de les lui rapporter le jour même, mais depuis elle n'a pas reparu.

Le propriétaire du magasin, le négociant, fut reconnu que cet achat, pour le compte d'une tierce personne, n'existait que dans la fertile imagination de la volente, dont on ne possède qu'un vague signalement.

Trouvailles. — Reclamer à M. Lutherau, 25, rue de Paris, un soulier d'enfant ; M. La Roche, 8, rue de la République, un sac à main, contenant une minime somme, un mouchoir et une photo d'enfant ; M. Thibault, pharmacien, 16, rue La Fayette, un bijou de banque.

Vol. — Roland Vinadelle, rue Sainte-Vierge, 37.

Dérob. — Marie Robert, 78 ans, épouse de François Autissier, rue Pasteur, 4, Eugène Dignard, 67 ans, barbon, veuf de Claire Bozzi, rue de Paris, 1.

AVIS. — M. Charpy, entrepreneur, rue de Gonzague, remercie sa nombreuse clientèle de la confiance qu'elle lui a accordée à ce jour.

ROUFFET, 37, rue de la Préfecture, lequel donne toute satisfaction pour tout ce qui concerne les travaux de charpente, zinguerie, plomberie, etc. Réparations de portes, serrures, etc. Assortiment d'appareils sanitaires ou le client trouvera tout ce qui lui convient.

M. Charpy se réinstalle à Moulins-sur-Allier, 24, rue Baudin.

La Société des automobiles RENAULT vient de sortir un NOUVEAU CHASSIS 10 HP, pouvant porter de 1,000 à 1,500 kilos, au prix très intéressant de 17,300 francs. Ce châssis, livrable très rapidement, est actuellement visible au Garage VINCENT Frères, à Nevers, représentants exclusifs pour la région à M. ROUFFET, 37, rue de la Préfecture.

CYLINDRAGES A EFFETUEUR JUSQU'AU 23 NOVEMBRE

Canton de Saint-Pierre-le-Moittier : commune de Saint-Pierre-le-Moittier, chemin d'intérêt commun n° 8, de 1,000 à 2,500 ; chemin d'intérêt commun n° 10, de 1,500 à 2,500 ; Canton de Prémy : communes de Prémy et Lury-le-Bourg, chemin de grande communication n° 38, de 32,250 à 32,500 et de 32,500 à 32,750.

Commune de Lury-le-Bourg, chemin de grande communication n° 38, de 32,500 à 32,750 ; Canton de Montcauche. — Commune d'Alligny-en-Morvan, chemin d'intérêt commun n° 21, de 15,900 à 16,700.

SERVICE DU DEPOT LEGAL

En exécution de la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur, en date du 16 novembre courant, la loi du 19 mai 1925 sur le dépôt légal doit être dorénavant rigoureusement appliquée.

Tout imprimé doit être (y compris les catalogues et les affiches) ainsi que les cartes postales illustrées et toutes les reproductions photographiques, cinématographiques ou phonographiques.

Le dépôt des périodiques continuera comme par le passé, en attendant le règlement d'administration publique annoncé par la loi.

Provisoirement le service du dépôt légal reste assuré par les Archives départementales.

Pour imprimés et affiches, voir en dernière page.

## NIÈVRE

La fête de Sainte-Cécile célébrée par l'U. M. M. à Châteaun-Chinon fut des plus réussies

La Sainte-Cécile. — Une nombreuse assistance écouta durant la grand'messe trois mélodies religieuses exécutées par l'Union musicale.

Un banquet de 80 couverts réunis à l'hôtel du Lion d'Or, aux côtés de M. Chevalier, sous-préfet, MM. Curmand, président de la Société ; Lacharrière, chef de l'U. M. M. ; Deschamps, maire ; Paradis, architecte, et les membres honoraires et les instrumentistes, M. Guyonnet, dans un cordial allocution, récapitula les travaux de l'année, les sorties, les récompenses décernées aux vieux sociétaires et souligna la prospérité de la société, d'ancien, dont il occupa le Chair de Phonétique expérimentale et d'histoire de la Langue Française.

Il est dès plus directeur de la clinique Chanoine-Rousselet pour la correction des vices de langage et la rééducation des sourds.

Nos félicitations.

La fête de Sainte-Cécile, à l'initiative archicombale. Après une comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

La gare : 1<sup>o</sup> acte. — Le cortège officiel trépassé se rend au sommet du Châteaun ; 2<sup>o</sup> acte (reproduction précise du Calvaire sous soleil couchant) : M. Deschamps, M. Deschamps ; 3<sup>o</sup> acte : défilé de chansons gracieuses ; bouffe, gend. corevilles, bruyères, truite, saucisson, champagne, neige, etc., remise de décorations à des types de la vie champenoise ; 4<sup>o</sup> acte : 26 jeunes gens et jeunes filles détaillent comiquement ou poétiquement 16 chansons presque toutes bisesées pour la plus grande joie des auditeurs.

Après la comédie en un acte interprétée par ces excellents acteurs que sont M. Perceau, Durbiac et MM. Perceau et Judas, le rideau se souleva sur la revue locale intitulée « Châteaun-Chinon » de MM. A. Renard et G. Lemoinne. Canaves : le ministre du Progrès, devant se rendre à Châteaun-Chinon, oublie de changer de train à Nevers, trop absorbé dans son wagon par des motifs croisés ; il est remplacé haut pied par un employé nouveau du P.-L.-M.

## MOULINS

Le pain à 1 fr. 65

M. Boudet, maire, vu l'arrêté de M. le préfet de l'Allier en date du 23 novembre, sur le prix du pain, a pris à son tour le suivant :

Article 1<sup>er</sup>. — Le prix du pain de première qualité de consommation courante est fixé, à Moulin, à 1 fr. 65 la kilo, à dater du mercredi 25 novembre.

Art. 2. — Dans le cas où le pain de consommation courante viendrait à manquer, le boulanger sera tenu de livrer à son client les pains de fantaisie en les vendant au poids et au prix du pain de consommation courante.

MONTELUÇON  
CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni et a pris les décisions suivantes :  
— Sont désignés pour la révision des listes électorales : M. Vincent, négociant, et M. Robert, conseiller municipal.  
Sont désignés pour le jugement des réclamations : MM. Jeannin, ancien avoué et Tripiet, conseiller municipal, pour le canton Est ; MM. Carrias, conseiller municipal, et Duplax, huissier, pour le canton-Ouest.  
Conseil de Prud'hommes. — Sont désignés pour la révision des listes électorales : MM. Chezeau, machiniste (électeur ouvrier) ; Prunet, dessinateur (électeur employé) ; et Vignaud, entrepreneur (électeur patron), pour le canton-Est ; MM. Doucet, chaudronnier (électeur ouvrier) ; Guillaumin, employé (électeur employé) ; et Rousset, serrurier (électeur patron) pour le canton-Ouest.  
Contributions directes. — Sont désignés comme répartiteurs titulaires : MM. Jean-Baptiste Simonnet ; Auguste Gaillard ; Gilbert Soullignat ; Gilbert Duguere ; François Tripiet ; Emile Balleau ; Xavier Raymond ; Jean-Baptiste Alphonse ; Gilbert Duby et Victor Péronnet.  
Sont désignés comme répartiteurs suppléants : MM. Louis Rochet ; Louis Fays ; Louis Chassagne ; Alexandre Camelin ; Octave Germain ; Jean-Baptiste Mars ; Gilbert Giraudet ; Claude, Chicon ; Auguste Deguy et Paul Roussat.  
Contribution mobilière. — Mode de répartition. Exonération des petits loyers.  
Sur la proposition du maire, le Conseil, comme les années précédentes, délibère sur le mode de répartition de la contribution personnelle mobilière pour l'année 1926.  
Il se rallie, comme l'année dernière, à une solution d'attente, laquelle se borne à exonérer de la contribution mobilière, sous certaines réserves, les loyers de 200 francs.  
Le Conseil vote à l'unanimité les propositions du maire.  
Repos hebdomadaire. — Le Conseil est appelé à donner son avis sur les demandes formulées par le syndicat des ouvriers-pâtisseries-confiseurs et des pâtisseries-confiseurs du Centre-Est dans le but d'obtenir que le lundi soit choisi comme jour de repos hebdomadaire collectif pour leurs corporations et de former au public des magasins de vente, sous réserve des dérogations indiquées dans les pétitions.  
Droits de place. — La nécessité où se trouve la ville d'accroître ses ressources budgétaires, a amené le Conseil à examiner le tarif des droits de place et de stationnement.  
Il résulte de l'étude qui a été faite que les droits de place sont sensiblement inférieurs à ceux de la plupart des villes concurrencées ; il y a une différence qui va du double au triple, et quelquefois davantage.  
D'accord avec l'assemblée plénière des commissions, le Conseil approuve le nouveau tarif proposé.  
Eplanade du vieux château. — Le maire soumet à l'approbation du Conseil un devis estimatif des travaux supplémentaires nécessaires pour l'évacuation des eaux de l'Eplanade, comme conséquence de la construction d'un escalier d'accès au Vieux Château.  
Le Conseil approuve le devis estimatif qui s'élève à la somme de 2.700 francs.

COMITE DU MONUMENT AUX MORTS  
POUR LA PATRIE

Un groupe de camarades des locomotives, au cours d'un repas amical, a fait une collecte qui a produit la somme de 10 francs laquelle a été versée au comité du monument aux morts.  
Un anonyme a également fait don d'une somme de 10 francs pour le monument, en suite du bal des combattants.  
JOURNÉE D'ESCRIME AU GRUSOT  
Dimanche se sont déroulées, à la salle des fêtes du boulevard Saint-Quentin, les épreuves portées au programme de la grande journée d'escrime organisée par l'Espérance et réservée à ses membres.  
Le jury était présidé par M. Estève, maître d'armes à l'école de cavalerie d'Autin.  
Voici la première partie des résultats :  
Challenge de Marcigny (fleuret en 3 touches, 17-6 ; Pantréat ; 2. Bourdier ; 3. Vituz ; 4. Gadot ; 5. Sadier ; 6. Gillet et Bourgeois, ex-æquo ; 8. Moriauc).  
Le tenant du challenge pour 1924 était le jeune Gadot, en totalisant les points obtenus, le challenge est définitivement attribué à ce même tireur par 3 points contre 0 à Pantréat.  
Nous publions demain la suite des résultats de cette journée qui donna lieu à des assauts très disputés.

ANIS BERGER

— Il est venu, le-latai-je enfin.  
— Lui-même, as-tu.  
— Mon fils ? s'écria Mylord, impudent ! imprudent garçon ! Oh ! que ne restait-il où il se trouvait en sûreté !  
— Mme Henry ne prononça pas une parole ; et je ne la regardai pas, je ne sais pourquoi.  
— Eh bien, dit Mr. Henry, après avoir longuement pris sa respiration, où est-il ?  
— Je l'ai laissé sous la grande charmitte, dis-je.  
— Menez-moi auprès de lui, dit-il.  
— Nous partimes tous les deux, lui et moi, sans échanger un mot de plus ; et au milieu de l'allée, nous rencontrâmes le Maître qui arpenait le gravier en sifflant et abattant l'air avec sa canne. Il y avait encore assez de lumière pour reconnaître un visage, mais non son expression.  
— Ah ! Jacob ! dit le Maître. Voici donc Esau de retour.  
James, dit Mr. Henry, pour l'amour de Dieu, pelez-moi par mon nom. Je ne dirai pas que je suis aise de vous revoir ; mais je vous accueillerais le mieux possible dans la maison de nos pères.

ANIS BERGER

— On dans ma maison ? ou la vêtre ? dit le Maître. Lequel des deux allez-vous dire ? Mais c'est une vieille plaie qu'il ne faut pas raviver. Si vous n'avez pas voulu partager avec moi lorsque j'étais à Paris, j'espère que vous ne refuserez pas à votre frère aîné une place au coin du feu de Durrisdeer.  
— Voilà qui est mal parlé, dit Mr. Henry. Et vous sentez admirablement la force de votre situation.  
— Me le je pense, dit l'autre, avec un petit rire.  
Et ce fut lui, bien qu'ils se fussent pas donné la main, toute la bienvenue des deux frères ; car le Maître se tourna ensuite vers moi et m'ordonna de prendre son bagage.  
— Moi, de mon côté, je me tournai vers Mr. Henry pour avoir confirmation ; et non sans quelque défi, peut-être.  
— Aussi longtemps que le Maître sera ici Mr. Mackellar, vous m'obligerez beaucoup, en regardant ses desirs comme vous feriez mes miens, dit Mr. Henry. Nous ne cessons de vous importuner ; voulez-vous avoir l'obligeance d'envoyer un des domestiques ? — et il appuya sur le mot.  
— Si cette phrase signifiait quelque chose, elle était à coup sûr un blâme bien mérité par l'étranger ; et cependant, sa diabolique impudence était telle, qu'il la prit au rebours.  
— Et arions-nous la vulgarité d'ajouter : Baissez-vous ? interrogea-t-il doucement, en regardant de côté.  
Quand bien même un royaume en eût dépendu, je n'aurais su prononcer une parole ; même appeler un domestique était hors de mon pouvoir ; je préférais servir moi-même cet homme ; je me détournai en

SAONE-LOIRE  
CHAROLLES

TRIBUNAL CORRECTONNEL  
Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :  
— Lazare Alibout, 51 ans, sans domicile fixe, 4 mois de prison pour tentative de vol d'un manteau au préjudice de M. Lavigne, entrepreneur de maçonnerie à Ciry-le-Noble le 11 novembre.  
— Madeleine Bristant, tisseuse à Chauffailles, 50 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures sur la personne de M. Leschard et 11 fr. d'amende pour tapage injurieux à Chauffailles le 30 octobre.  
— Pierre Marin, 27 ans, cultivateur à Gibles, 5 fr. de prison avec sursis et Jean-Marie Perche, 23 ans, domestique à Gibles, 50 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures infligés à Gibles le 4 novembre.  
— Emile Prunet, 24 ans, menuisier à Palinge, 100 fr. d'amende pour chasse sur les propriétés de M. le docteur Beaudot à Saint-Aubin-Charolles le 6 septembre et 100 fr. de dommages intérêts.

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

YONNE  
AUXERRE

Devant les Assises  
Marquise, cultivateur à Villeperrot, est accusé de s'être, le 8 juin dernier, livré à des violences sur la personne de la jeune Henriette Brisson, âgée de 13 ans. A l'audience, le ministère public a requis la peine de prison avec sursis. Le jury a rendu un verdict d'acquiescement.

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

PUY-DE-DOME  
CLERMONT-FERRAND

Une grande réunion des propriétaires  
L'association des propriétaires de Clermont et du Puy-de-Dôme, qui préside le docteur Dubois, avait organisé cet après-midi dans la vaste salle du patronage Saint-Jean, une grande réunion-conférence. Environ 2.000 adhérents avaient répondu à l'appel du comité d'organisation.  
M. Lameroux, président de l'Union des Forces Françaises et de l'Union Internationale des propriétaires d'immeubles bâtis, présidait la réunion.  
Longuement, il critiqua les lois actuelles et surtout les projets qui veulent faire peser sur la propriété des charges nouvelles et fort lourdes.  
M. Ramarony, président de l'Union Nationale de la propriété bâtie, demanda le retour au droit commun et la liberté pour tous les propriétaires de disposer de leurs biens à leur guise.  
M. Maurice Bellet, ancien député, dépeint la situation financière sous un jour très sombre et indique quelques remèdes susceptibles, selon lui, d'épurer nos finances. Par exemple, la cession du monopole des tabacs à l'industrie privée, la suppression de nombreux arriérés administratifs, etc. L'orateur termina par un vibrant appel à l'union de tous les propriétaires de France pour la défense sacrée de la propriété individuelle.  
A l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité.  
2.000 propriétaires d'immeubles bâtis réunis le 22 novembre 1925 dans la salle du patronage, 19 rue Gauthier de Biauzat à Clermont-Ferrand, ont, à l'unanimité, voté l'ordre du jour suivant :  
Sauf avis de défendre en même temps que le droit de propriété menacé, les intérêts généraux de la nation.  
Consentis que les sacrifices par eux consentis jusqu'à la paix publique et le large crédit qu'ils ont apporté aux finances nationales leur donnent le droit de ne voir suspendre ni leur patriotisme, ni leur esprit de discipline, et de solidarité sociales.  
Considérant que, sous prétexte de pallier les difficultés résultant des circonstances exceptionnelles, le législateur s'achemine vers une destruction définitive du droit de propriété.  
Sur la propriété commerciale. — Protestant contre le mouvement révolutionnaire dirigé par une minorité de commerçants qui demandent sous le nom de propriété commerciale un droit absolu de propriété, sur les locaux qui leur ont été loués, et la taxation de ces locaux.  
Déclarent que ce droit absolu de propriété constituerait un vol et que la taxation mesure abominable, injustifiable, anticonstitutionnelle, par voie de conséquence la taxation de ces denrées et marchandises vendues dans les locaux loués.  
Protestent une fois de plus contre l'attitude de ceux des délégués des commerçants, qui, rendant leur signature, ont défilé l'accord complet à la démission parlementaire de la semaine de la propriété commerciale.  
Reprochant toute loi qui instituerait définitivement un droit d'indemnité dans tout autre cas que celui de relocation pour un commerce similaire.  
Sur la révision des loyers. — Protestent contre la prétention de quelques agitateurs, d'obtenir du Parlement qu'il revienne sur un loi d'indemnité accordée depuis longtemps par le Sénat aux propriétaires, à laquelle ont collaboré tous les partis et qui a été votée dans ses dispositions essentielles par 475 députés et l'unanimité du Sénat.  
Sur les profits financiers. — Consistent que l'Etat a sa disposition tant de richesses productives ou mal exploitées dont l'aliénation libérerait nos finances, mais dont il refuse de se dessaisir dans un but avoué d'appliquer les mérites de la collectivité pour le pays.  
Considérant que la taxe proposée sur la propriété bâtie serait l'autant plus injuste que celle-ci supporterait la plus grosse partie des impôts départementaux et communaux et qu'elle est en outre frappée d'une taxation par la loi du 29 décembre 1923.  
Qu'elle serait d'autant plus contraire aux nécessités économiques qu'elle porterait sur les immeubles qui seront construits dans l'avenir et qui auront pour but d'enrichir d'avantage l'essor de la construction.  
Qu'enfin elle méconnaît l'esprit de justice en n'exonérant pas à la base la propriété bâtie comme les autres catégories de biens.  
Protestent contre les projets fiscaux actuels.  
Sur les statuts de liquidation des loyers. — Protestent à l'avance contre toute loi :  
1° Qui ne serait pas strictement limitée aux localités où existe une crise de logement et à la durée de cette crise.  
2° Qui n'admettrait pas le droit de reprise sans restriction du propriétaire pour lui-même ou sa famille.  
3° Qui fédéraliserait à nouveau des propositions obligatoires analogues à celles de la loi de 1918 qui ont engendré la crise actuelle.  
4° Qui ne se préoccuperait pas, tout en maintenant temporairement les locaux de toute disposition restrictive.  
5° Qui, au point de vue du prix, ne fixerait pas le montant du loyer en multipliant celui de 1914 par une fraction de l'indice du coût de la vie, la fraction progressant chaque année par rapport à l'indice de 1914 et le retour au droit commun qui seul ramènera les capitaux à la construction de maisons à loyers.  
Décident de refuser totalement leur concours à tout projet de loi qui ne tiendrait pas compte des justes revendications qui précèdent et au contraire, d'acclamer et de soutenir par tous les moyens en leur pouvoir, tout gouvernement qui y ferait droit.  
Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrions plus accepter la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seraient remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

LE PRIX DU PAIN

A dater d'hier mardi, le prix du pain de consommation courante sera fixé à 1 fr. 65 le kilo dans toute l'étendue du département.

JOIGNY

Dans les postes. — M. Lasserre, commis des postes à Joigny, est nommé rédacteur à Lille (Nord).

HALLS CENTRALES DE PARIS

Paris, 24 novembre  
VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf. — Quart derrière, 1<sup>er</sup> qualité 9,00 ; aloyau, 1<sup>er</sup> qualité 10,50 ; paleron, 1<sup>er</sup> qualité 6,80. Moutons. — Entier, 1<sup>er</sup> qualité 10,80 ; épaupe 1<sup>er</sup> qualité 9,80 ; poitrine, 1<sup>er</sup> qualité 6,50. Veau. — Entier ou demi, 1<sup>er</sup> qualité 10. Porc. — Demi-porc, 1<sup>er</sup> qualité 8,60.  
VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 13 ; oies, le kilo, 7 à 8,75 ; poules toutes provenances, 11 à 16,75.  
POISSONS. — Le kilo : Anguilles 3 à 11 ; brochettes 2 à 6 ; brochets 3 à 11 ; carpes 3 à 8 ; grèmes 9 à 12 ; grenouilles 1 à 14 ; perches 5 à 6 ; tanches 5 à 9 ; truites 15 à 38 ; morue salée 3,50 à 5,50.  
LEGUMES. — Pommes de terre au 100 kilos : Hollande 65 à 101 fr. ; rose 85 à 100 fr. ; rouge 62 à 80 fr. ; jaune 46 à 54 ; blanche 46 à 62 fr.  
BEURRE. — Le kilo : Charente, Pottou, 16 à 19,80 ; Touraine, 16 à 19,50 ; Normandie, 13 à 18.  
ŒUFS. — Les mille : Touraine 800 à 950 ; Etrangers 640 à 800 ; Auvergne 775 à 800.  
FROMAGE. — Gruyère 11 à 13,50.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Service et Enterrement de  
Monsieur Louis RIBAUD  
décédé, en son domicile, à la Faisanderie, près Pouilly-sur-Loire, le 23 novembre 1925, dans sa 79<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
Ses obsèques auront lieu le mercredi 25 novembre, à 2 heures du soir, en l'église de Pouilly, où l'on se réunira.  
De la part de : Mme Ribaud, sa veuve, de ses enfants et petits-enfants.  
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Service et Enterrement de  
Madame AUSTISSIER  
Née Marie ROBERT  
décédée, chez ses enfants, à Nevers, rue Pasteur, n° 4, le 23 novembre 1925, dans sa 79<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse.  
On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 45.  
De la part de : M. François Austissier, son mari ; MM. Gallois et Chalumeau, ses gendres ; M. l'abbé Austissier, curé de Nevers ; M. J.-B. Austissier, principal clerc de notaire, ses fils, et de toute la famille.  
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Service et Enterrement de  
Madame Louis TRICOT  
Née Marie-Louise GRANDEJEAN  
décédée subitement, en son domicile, à Sardolles, le 23 novembre 1925, dans sa 77<sup>e</sup> année.  
Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 courant, à 10 heures, en l'église de Varennes-les-Nevers.  
Une première cérémonie aura lieu en la chapelle de Sardolles, le mercredi 25 courant, à 10 heures.  
De la part de : M. Louis Tricot, son époux ; M. et Mme Joseph Gréle, ses enfants ; M. et Mme Eugène Bilhoux et leur fille, M. et Mme Paul Condereite, Alle. Clémence Gréle, ses petits-enfants et arrière-petite-fille ; de ses belles-sœurs, beau-frères, neveux et nièces, et de toute la famille.  
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Service et Enterrement de  
Monsieur Claude COUSSON  
décédé, en son domicile, aux Ourgnaults, le 24 novembre 1925, dans sa 47<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 courant, à 10 heures, en l'église de Montigny-sur-Carrie, sa paroisse.  
De la part de : M. François Cousson, son père ; MM. François Meunier, François Fassin, Pierre Gillet, ses beau-frères, et de toute la famille.  
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Service et Enterrement de  
Monsieur Claude COUSSON  
décédé, en son domicile, aux Ourgnaults, le 24 novembre 1925, dans sa 47<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 courant, à 10 heures, en l'église de Montigny-sur-Carrie, sa paroisse.  
De la part de : M. François Cousson, son père ; MM. François Meunier, François Fassin, Pierre Gillet, ses beau-frères, et de toute la famille.  
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Service et Enterrement de  
Monsieur Claude COUSSON  
décédé, en son domicile, aux Ourgnaults, le 24 novembre 1925, dans sa 47<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 courant, à 10 heures, en l'église de Montigny-sur-Carrie, sa paroisse.  
De la part de : M. François Cousson, son père ; MM. François Meunier, François Fassin, Pierre Gillet, ses beau-frères, et de toute la famille.  
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Service et Enterrement de  
Monsieur Claude COUSSON  
décédé, en son domicile, aux Ourgnaults, le 24 novembre 1925, dans sa 47<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 courant, à 10 heures, en l'église de Montigny-sur-Carrie, sa paroisse.  
De la part de : M. François Cousson, son père ; MM. François Meunier, François Fassin, Pierre Gillet, ses beau-frères, et de toute la famille.  
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS MORTUAIRES



**A CEDER**  
Préfecture  
**TRES BEAU MAGASIN**  
Vente modes, confection, situation commerciale exceptionnelle. Peut convenir à tout commerce de luxe. Long bail, petit loyer, véritable occasion.  
Pour renseignements, s'adresser Cabinet NEREAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges, 31.271

**A VENDRE**  
**LA COUPE D'UN BOIS D'ACAGIAS**  
de 5 hectares 30, sis à la Boue 5 kilomètres de Nevers, Varennes-les-Nevers.  
S'ad. à M. Joseph LAPORTE, à Beauregard, par Nevers, 31.486

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
Suivant acte sous signatures privées, en date à Nevers, du 31 octobre 1925, enregistré à Nevers, le dix novembre suivant, n° 99, case 5.  
Monsieur Louis DESBIEUX et la dame Marie GUYOT, son épouse, commerçants, demeurant à Nevers, rue du Charrier, n° 1, ont vendu à Monsieur Louis COCHEUX, employé de commerce, et à la dame Marie-Cécile CLEMENT, son épouse, demeurant également à Nevers, au même lieu.  
Le fonds de commerce d'épicerie et buvette, qu'ils exploitent à Nevers, rue du Charrier, n° 1.  
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la présente insertion du présent avis, et seront reçues au domicile des époux Louis COCHEUX.  
Pour deuxième avis :  
Louis COCHEUX, 31.189

**JOFFRE 7.500 FRANCS**, à qui me prêt. 150.000 fr. pour cinq mois, ou 5.000 fr. à qui me remet litres ou valeurs permettant emprunt en banque. Très sérieux, aucune risqué. Examinerai toutes autres propositions. Ecr. AGENCE HAVAS, Clermont-Fd, n° 3205, qui transmettra. 31.492

**Vente de Fonds de Commerce**  
A céder **GRAND GARAGE**, Nevers. On traite avec 30.000 fr. comptant. Bail à volonté.  
BERTIN, 53 avenue Hôtel-de-Ville, Choisy-le-Roi, 30.614

**Locations**  
**ON OFFRE**  
MAISON sept pièces, cour et jardin, proximité Chalon-sur-Saône, à louer de suite.  
Pour visiter, s'adresser à M. MAGUET, à Boney, par Givry, S.-et-L., 31.455

**Achats**  
Sommes acheteurs de petits et gros BOIS DE MINES toutes dimensions. Livraison immédiate.  
M. Jean BOISSON et Cie, Prémery (Nièvre), 31.330  
On demande à acheter **BOD TEILLES DE CHAMPAGNE VIDES** à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Creuse, Nevers, 25.553

**ON DEMANDE**  
**CHIEN** chassant et tenant les abois sur le sanglier.  
S'adresser à M. MARION, à Montmieu, par Guérigny, 31.515

**Ventes**  
1 CHASSIS FORD 500 kilos, comme neuf, éclairage électrique.  
1 TOUR avec banc rompu, longueur entre pointe 1 m. 20, hauteur 200 mm, avec mandrin et grand plateau.  
1 MOTEUR INDUSTRIEL 6 x 8 chevaux, complet, comme neuf.  
M. CHALMET, garage, Prémery (Nièvre), 31.488

**SUP. CARROSSERIE**, torp. sport 4 pl. mod. unique, cause raison santé. Carrosseries Réaumur, Gannat (Allier), 31.508

**MOTO-SCIE** H. P. G. M. Glippe, sciage long. travers. (sciage domicile) avec remorque pneumatique voiturette neuve, 2.200 fr.  
FORD 1925, Torpedo neuve, pneus confort, 12.000 fr. Bureau du journal, 31.126

**VOITURE** 2 roues, 2 places, élégante, originale.  
CADIOT, vélocipède, Plagny (Nièvre), 31.264

**Personnel**  
**ON DEMANDE**  
**AGENTS** d'assurance incendie demandés par MUTUELLE DE SEINE-ET-MARNE, fondée en 1819, pour Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire.  
S'adresser à M. BOURGEOIS, inspecteur, 43, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine), 31.295

**BONNES BRODEUSES**  
Mme GODET, 14, faubourg de Paris, Nevers, 31.497

**COMPTABLE**, sérieux, actif, célibataire ou marié, pour usine, environs de Nevers, références de 1<sup>er</sup> ordre exigées. Bureau du journal, 31.481

**CHAUFFEUR**, bonnes références.  
S'adresser à MM. GRAY et POUPET, rue Sainte-Valière, Nevers, 31.487

**EMPLOYE** aux écritures, pour expéditions et débits.  
Bureau du journal, 31.490

**EMPLOYE**, connaissant bonneterie, chaussures.  
S'ad. Maison BRAULT, La Charité-sur-Loire (Nièvre), 31.484

**JEUNE FILLE**, 15 à 18 ans environ, pour faire le ménage et apprendre le commerce l'après-midi. Vie de famille.  
Mme COCANDEAU, 127, rue du Temple, Paris, 31.500

**MANCEUVRE**, actif et sérieux.  
BLANCHISSERIE NIVERNAISE, 8, rue de Médière, Nevers, 31.513

**OUVRIERES** : Marguerites, Eventails, Fougères et tous finillages en perles pour couronnes.  
PENARD, 3, rue des Ortoaux, Paris, 30.874

**OUVRIERS MENUISIERS**, EBENISTES et des APPRENTIS.  
Maison PEIGNÉ et GIRAULT, 7, bd de la République, Nevers, 31.369

**REPRESES**, pour grands vins Mousseux ROYAL GARDENIA, méthode champenoise. DOIZON vins, à Saumur, 31.510

**GENS DE MAISON**  
**ON DEMANDE**  
**JARDINIER** pour maison bourgeoise à Auxerre. Références exigées.  
Ecrire M. SOISSON, 5, rue des Boussicats, à Auxerre (Yonne), 31.932

**MENAGE** valet m. d'hôtel-cuisinier, pour château Tournaux, bonnes références exigées, pressé.  
Bureau du journal, 31.495

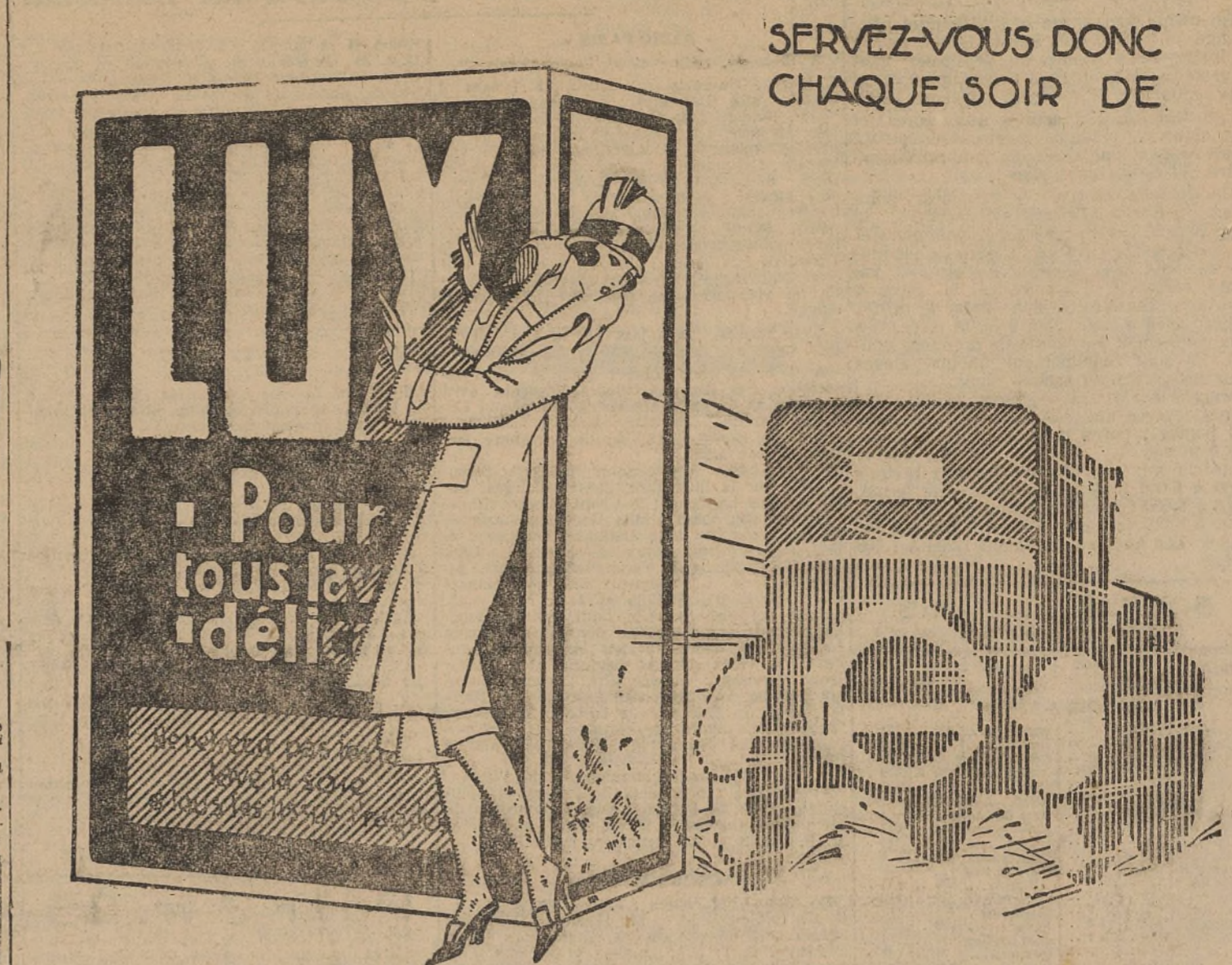
**MENAGE** gardien, château, femme à toutes mains intérieur, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées.  
S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier), 29.001

**Divers**  
**OCGASION**  
**A VENDRE**  
Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette St-Georges et d'occasion, phonographe OPERA et disques, phonographe à Adéphonie, coupe intérieur cristal, trousseau toilette, sacs voyage, couverts Louis XVI, services à liqueur-métal argenté et bronze, services à salade corne blonde, services à découper Louis XV, rasoir sûreté APOLLO, rasoir GILLETTE, réveil, coffre parfumerie, vase vitellivoirs sûreté CANOK, couverts suisses 6 lames, couverts ivoirine 3 lames, timbale métal argenté, stylo-plaque argent, ronds de service.  
S'adr. aux BUREAUX de PARIS-CENTRE, 24, avenue de la Gare, Nevers, 30.651

**Ménagères, attention ! LE BAS DE SOIE EST CHIC ... MAIS IL DOIT ÊTRE PROPRE**



... Ne vous contentez pas de demander et d'exiger la "Végétaline"  
vérifiez si ce nom figure bien sur chaque boîte ou pain.  
Elle vaut le beurre en cuisine et coûte moins.  
En Vente chez tous les bons épiciers.  
VEGETALINE  
Marseille



**LUX**  
Pour tous les délices  
QUI PAR SA COMPOSITION SPÉCIALE LES REMETTRA A NEUF SANS LES USER

Sté Ame SAVONNERIES LEVER, HAUBOURDIN-LEZ-LILLE (Nord)  
Fabricants du célèbre "SUNLIGHT SAVON"

**PARQUET DE CHÊNE**  
JULL & C<sup>e</sup>. PANNECOT-LIMANTON (Nièvre). Tél. LIMANTON N°1.  
Fabrication soignée Livraison rapide  
Remise pour GROSSES QUANTITÉS  
Usine et Bureau à 300 mètres de la Gare MOULINS-ENGLIBERT (P.L.M.)

**GROS VENTRE du LAPIN**  
maladie contagieuse mortelle guérie par la Poudre VOLAP  
Ph<sup>o</sup> BRU Clamecy (Nièvre) r.c.250  
la boîte 5/50 F<sup>o</sup> 65 - les 6 F<sup>o</sup> 30 F

**L'OPTIQUE est une science**  
**MYOPES & PRESBYTES**  
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez tous jours satisfaction.  
**LUNETIERS**  
G. DEPALLE & P. MUS  
OPTICIENS  
27, Rue d'Allier, MOULINS

**CHARPENTES FER ET BOIS**  
SPECIALITE D'ESCALIERS  
Ancienne Maison DUMAS et PHILIPPAS  
**DARTON Frères**  
Successeurs  
Bureaux et ateliers : Faubourg de Moësse - NEVERS  
CONSTRUCTIONS AGRICOLES - MENUISERIE - RENSEIGNEMENTS GRATUITS

**Vous vous Meublez ECONOMIQUEMENT ET CONFORTABLEMENT CHEZ**  
**CHARLET-GAUTIER**  
3, Rue La Fayette  
NEVERS

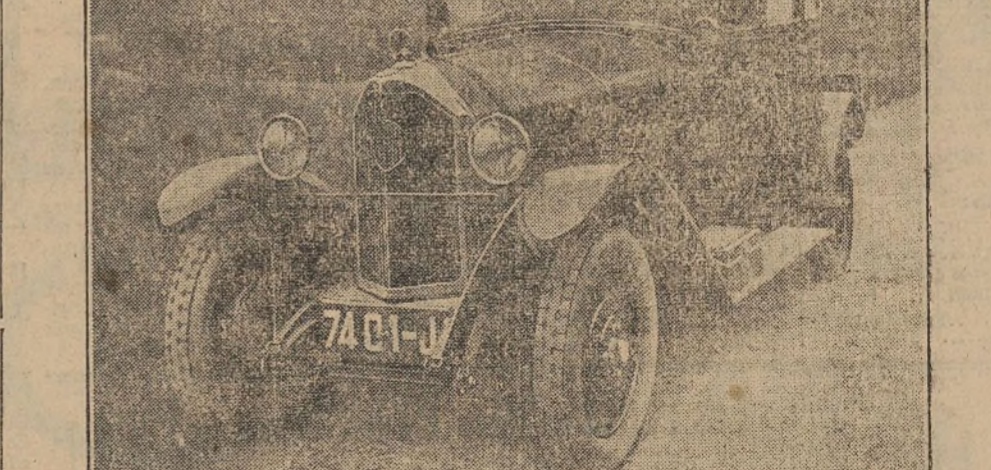
**Fourrures et Pelleteries :-**  
**HADACEK-COMTE**  
41, Rue Marie-Davy, CLAMECY  
VÊTEMENTS DE DAMES  
Écharpes, Collets et Manchons  
RÉPARATIONS, TRANSFORMATIONS - ACHAT DE SAUVAGNE

**La Voiture MATHIS 10 CV.**  
RIGOREUSEMENT DE SÉRIE  
Après avoir parcouru 30.000 kilomètres en trente jours TOUS ORGANES PLOMBES  
continue cette performance sans précédent toujours avec les organes plombés.

**Deménagements - Transports**  
Ancienne Maison BAILLY  
Fondée en 1868  
**CHAUTARD FRÈRES & C<sup>ie</sup>**  
Successeurs  
Correspondants des Chemins de Fer  
Tél. 40. NEVERS Tél. 40  
Sable de Loire  
**CAMIONS AUTOMOBILES**  
Maison spécialement outillée pour les déménagements par camions automobiles capotonnés avec ou sans remorques.

**MANUFACTURE DE BISCUITS FONTENAY**  
10 & 12 Place Guy-Coquille  
NEVERS Téléphone 3-01  
Gros et détail  
Demandez partout  
**Le Parfait, Le Favori Biscuits extras**

**HANGARS "BAUDIN"**  
HANGARS Agricoles et Industriels  
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
Les seuls Hangars vraiment pratiques  
**THOMAS-BARREAU A MIGNÈRES (LOIRET)**  
Plans, Devis envoyés gratuitement. Prix établis rendus franco, montage compris sans aucun frais de nourriture et couchage des monteurs



Cette voiture sera de passage et visible à NEVERS, chez le Représentant **M. FRAISE, Rue de Paris** le 26 novembre, d'où elle repartira à 16 heures.

**OPTIQUE MEDICALE**  
oyez optique de vingt ans, avec les Verres Kalescope  
Seule maison de vente  
rue CLOSTRE, 9 rue St-Etienne, NEVERS

**AUTOMOBILISTES** obtenez économie essence et huile meilleur fonctionnement par la rectification intérieure des cylindres de votre moteur. Consultez votre mécanicien ou nous-mêmes. COLLET et Cie, Belleville-sur-Saône (Rhône), 31.274

**Maladies de la Femme**  
**LA MÉTRITE**  
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence, les unes parce qu'elles n'osent se plaindre, les autres parce qu'elles ignorent qu'il existe un remède à leurs maux.  
Ce sont les Femmes atteintes de Métrite  
Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux Maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des lancements continus dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour faire disparaître la Métrite, la femme doit faire un usage constant et régulier de la  
**Jouvence de l'Abbé SOURY**  
qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à d'autre traitement.  
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY réussit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur.  
Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE de l'Abbé SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter la Métrite, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Tumeurs, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Accidents du retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Étourdissements, etc.  
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIENNE DES DAMES, La boîte, 4 fr. 50.  
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon 7 fr. 75.

**BANQUE POPULAIRE DE LA NIÈVRE**  
SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT  
NEVERS - 1, Place de l'Hôtel-de-Ville - NEVERS (Téléphone 1-34)  
ESCOMPTE - RECOUVREMENTS - AVANCES - COMPTES-COURANTS  
DEPOTS A INTERETS NETS D'IMPÔTS - TITRES ET COUPONS  
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS

**Matériaux de Construction**  
Anc. Maison J.-B. BOUDOT  
**A. POUSSON**  
Successeur  
Quai de la Jonction, NEVERS  
Téléphone 2-42  
**CHAUX**  
Ciments naturels et artificiels  
PLATRE DE DÉCIZE ET DE PARIS  
Tuiles - Briques - Carreaux - Ardoises  
Matériau pour couvertures à bon marché  
Tuyaux de grès. Produits réfractaires  
**CIMENTS DEMARLE et LONGUEY**  
Livraison rapide par camion automobiles  
Prix spéciaux pour fourniture directe par wagons et bateaux

**Fantasia**  
OUVRAGES DE DAMES ET TRAVAUX D'ART  
N° 1<sup>er</sup> BOUILLOT, 31, r. La-Fayette, NEVERS  
Grand choix d'articles dessinés et brodés : broderies, dentelles, loutures et accessoires pour tous travaux. La Maison exécute toute sorte de dessins et montages d'ouvrages.  
**Machines à coudre en Gros "EXCELSIOR"**  
Vibrante, centrale, rotative, Machine sur-jetteuse - Excelsior - impérissable. Moteurs électriques et récents brevétés.  
E. RAULIN  
7, rue du Pont-Cizeau  
NEVERS  
Vente gros : Aiguilles, Courroies, Huile en bidons et flacons, Pièces détachées pour tous systèmes.  
On demande des agents pour la Nièvre

**Jouvence de l'Abbé SOURY**  
Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

**Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis**  
R. C. Nevers 560  
ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN  
FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES  
(mains et mécaniques)  
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE  
LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITÉ ÉGALE  
**A la Ville du Puy**  
M<sup>lle</sup> L. CRÉTEAUX  
18, rue de Rémy, Nevers (Nièvre)

**La Caravane Citroën**  
composée de tous ses modèles sera de passage  
Mardi 24 novembre, à Pouilly, Garchy, Prémery.  
Mercredi 25 novembre, Cosne, Nouvy, Saint-Amand, Alligny  
Jeudi 26, Sully, Donzy, Châteauneuf, Champigny  
M. BARRÉ, 100, boulevard de Cosne  
se fera un plaisir de présenter aux amateurs les dernières créations des usines du Double-Chevron.

**VIEUX JOURNAUX**  
0 fr. 75 le kilogram.  
S'adresser au bureau du journal